

**SESSION DU 14 MARS 2016****RAPPORT N° AME 6**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

**■ DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT****■ SERVICE APPUI AUX TERRITOIRES****9229**

## **2 - Mission Aménagement**

### **21 - Appui aux territoires**

Le conseil départemental confirme son choix de soutenir la coopération avec les collectivités locales et les acteurs associatifs du territoire sur la base d'une contractualisation renouvelée. Il accompagne ainsi le développement local en articulant les priorités des territoires avec le projet départemental, avec la conviction que cela contribue à la reconquête républicaine des territoires que nous appelons de nos vœux.

C'est ensemble et solidairement que les territoires construiront leur avenir propre et, dans la même dynamique, qu'ils bâtiront celui de la Meurthe-et-Moselle au cœur de la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL).

Pour le département de Meurthe-et-Moselle, faire le pari des territoires, c'est assumer pleinement son rôle de garant de l'équité et d'assembleur. Cela se concrétise en étant davantage présent là où il y a moins de richesse, en mettant en place les péréquations garantissant un développement équilibré du département, en renforçant notamment le soutien des services aux publics dans les territoires ruraux et urbains en risque de décrochage social et territorial. C'est également accompagner qualitativement les projets des acteurs locaux en développant l'ingénierie.

Le Contrat Territoires Solidaires (CTS) est l'outil :

- de l'articulation entre les priorités départementales (lien social et solidarité, transition écologique et énergétique, accès aux services) et les besoins des territoires,
- de la territorialisation des politiques publiques du Département : enfance, solidarités, éducation, aménagement, environnement...,
- de la mise en œuvre du Schéma D'Amélioration de l'Accessibilité des services au public (SDAASP).

Les enjeux, principes et orientations des CTS ont été fixés dans la délibération adoptée le 23 novembre 2015. Les modalités d'application et la présentation détaillée du dispositif font l'objet d'un rapport spécifique.

L'année 2016 marque le démarrage du CTS et accompagne les engagements précédents du CTDD et du dispositif transitoire d'appui aux territoires pour l'année 2015, pour un accompagnement financier total au titre de l'appui aux territoires de près de 19 Millions d'euros.

Contrat Territoires Solidaires
--------------------------------

L'enveloppe de crédits affectée au CTS est de 60 M€ sur la période 2016-2021 se décomposant comme suit :

- 36 M€ en investissement,
- 24 M€ en fonctionnement.

La répartition des enveloppes territoriales est basée sur une forte logique de péréquation :

- à partir des critères et mode de calcul de la dotation transitoire 2015 qui intègrent l'indice de précarité - pauvreté (9 critères), le potentiel financier par classe de population et l'effort fiscal,
- en intégrant le poids de la population et le nombre de communes.

La présentation détaillée du dispositif fait l'objet d'un rapport administratif spécifique.

### **INVESTISSEMENT**

Les fonds d'investissement se répartissent entre le soutien solidaire aux communes fragiles (dont soutien aux communes fragiles rurales et urbaines, politique de renouvellement urbain, soutien après-mines) et l'appui aux projets territoriaux.

Sur la base de 36 M€, l'enveloppe en investissement se décompose ainsi sur la durée du contrat :

Soutien aux territoires fragiles	13 M€
Appui aux projets territoriaux	23 M€
<b>Total investissement</b>	<b>36 M€</b>

#### **- Soutien aux Territoires Fragiles**

Ce fonds comprend trois volets distincts :

- un soutien aux quartiers urbains fragiles éligibles à la Politique de la ville (contrats de ville) qui sera la déclinaison de la politique départementale de renouvellement urbain (cf délibération du 21 septembre 2015).

- un soutien aux communes fragiles non concernées par la politique de renouvellement urbain : appui financier ciblé sur les 50% des communes les plus fragiles du département (273 communes), mobilisable annuellement ou par période cumulée de maximum 3 années et éventuellement cumulable avec un soutien au titre de l'appui aux projets territoriaux.
- un soutien spécifique aux communes concernées par la problématique de l'après-mines (mines de fer et mines salifères) pouvant également mobiliser le fonds « territoires fragiles » (si elles sont éligibles) et l'appui aux projets territoriaux.

Il est proposé de créer trois autorisations de programme :

- soutien aux communes fragiles rurales et urbaines éligibles : 6 M€
- politique de renouvellement urbain : 6 M€
- soutien après-mines : 1 M€

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 400 000 € en 2016 pour l'ensemble du fonds "soutien aux territoires fragiles".

#### **- Appui aux Projets territoriaux**

Il est proposé de créer une autorisation de programme de 23 M€ sur la durée du Contrat Territoires Solidaires destinée à financer les projets territoriaux, retenus sur la base de l'articulation entre priorités départementales et territoriales au sein de chacun des six territoires

Pour 2016, une somme de 400 000 € est proposée en crédits de paiement sur ce programme.

### **FONCTIONNEMENT**

#### **• Animation Territoriale**

L'autorisation d'engagement pour l'animation territoriale s'élève à 24 M€ sur la durée du contrat.

Il vous est proposé d'inscrire en 2016 un crédit de paiement de 4 M€ sur le programme P223.

#### **• Ingénierie territoriale**

Le CTS s'appuie fortement sur l'ingénierie territoriale qui sera mobilisée pour accompagner les projets initiés par nos partenaires. A ce titre, **Meurthe et Moselle Développement 54 est un établissement public administratif** – E.P.A. Géré par un conseil d'administration, l'E.P.A qui a pour objet d'apporter aux collectivités et aux EPCI adhérents une assistance d'ordre technique dans les domaines suivants :

- Accompagnement de projets complexes,
- Assistance administrative et financière,
- Assistance technique,
- Animation.

Après une première année de fonctionnement en 2015, le bilan est largement positif avec 86 demandes traitées, 38 dossiers ayant fait l'objet d'une convention pour près de 150 collectivités adhérentes. Lors de la réunion des maires du 17 décembre 2015, l'extension de l'offre d'ingénierie a été présentée. Des interventions dans les domaines de la voirie, de l'aménagement urbain, de la gestion patrimoniale de la voirie ou encore les plans de circulation seront opérationnelles dès 2016 pour répondre aux sollicitations croissantes des communes.

Dans ce cadre de montée en charge de MMD 54, la subvention d'équilibre du département prévue dans le cadre des conventions (convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens humains et convention pour le versement de la participation départementale) liant le département à l'EPA MMD 54 permet de couvrir le coûts des personnels mis à disposition ainsi que le poste de directeur non intégralement compensés par les recettes de prestations d'ingénierie. Celle-ci est estimée à 295 000 € pour l'année 2016 à inscrire sur le programme P381.

- ***Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)***

L'un des critères de priorisation des projets accompagnés dans les CTS sera, dans une logique de solidarités avec les hommes et avec les territoires, de fournir un accès satisfaisant des Meurthe-et-Mosellans à des services au public.

La Loi NOTRe a en effet instauré un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public élaboré conjointement par l'État et le Département, en associant les EPCI.

Le schéma définit pour 6 ans un programme d'actions :

- pour renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité et/ou de services,
- pour développer les mutualisations des services afin de maintenir ou développer une offre de service sur l'ensemble du territoire.

Le préfet a saisi le département par courrier en date du 16 mars 2015 pour anticiper la mise en œuvre de la loi NOTRe et l'assemblée départementale a adopté à la session du 22 juin 2015 les principes d'élaboration du schéma.

Le choix a été fait de recruter un bureau d'études pour accompagner le département dans l'élaboration de ce schéma et un crédit de 80 000 € était prévu à cet effet.

Le schéma est cofinancé par l'Etat (40 000 € de FNADT) et par le conseil départemental (40 000 €).

Le calendrier s'établit ainsi :

- Phase 1 - de juin à décembre 2015 : diagnostic quantitatif de l'offre de services avec formalisation sous forme de cartes et analyses textuelles.
- Phase 2 - de décembre 2015 à février 2016 : approfondissement du diagnostic de l'offre de services et prise en compte des besoins des usagers.

- Phase 3 - de mars à juillet 2016 : élaboration d'une stratégie et d'un programme d'actions pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Le premier comité de pilotage a eu lieu le 17 décembre 2015 et une grande enquête auprès des usagers a été menée du 25 janvier jusqu'au 29 février 2016.

Aucune dépense n'ayant été effectuée sur l'exercice 2015, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au présent budget soit 80 000 € en dépenses d'études et 40 000 € en recettes sur le programme P381.

#### Contrat territorialisé de développement durable

##### **INVESTISSEMENT**

Conformément aux modalités définies lors de la session du 20 juin 2011 et afin de procéder aux paiements qui seront sollicités en 2016 pour les dossiers en cours, il est proposé d'inscrire 11 550 491 € en crédits de paiement sur les différents programmes respectifs.

De même, dans le cadre du plan d'accompagnement des transports méridiens voté par l'assemblée départementale en 2014 visant à accompagner le transfert de coûts des services, il est proposé d'inscrire 53 509 € en crédits de paiement afin de solder le dispositif.

##### **FONCTIONNEMENT**

Afin de solder les dernières demandes de subventions attribuées en 2015, il est proposé d'inscrire 111 172 € en crédits de paiement sur le programme correspondant.

#### Dispositif transitoire d'appui aux territoires

Ce dispositif a été adopté par l'assemblée départementale en février 2015 afin d'apporter un soutien exceptionnel à l'investissement des collectivités locales pour l'année 2015. Une autorisation de programme de 2 700 000 € a été votée, se répartissant à hauteur de 2 300 000 € en faveur des communes rurales et urbaines, et à hauteur de 400 000 € pour l'amorçage de projets structurants.

La date limite de dépôt des dossiers était fixée au 15 décembre 2015 et une grande partie des attributions de subventions se fera donc sur le premier semestre 2016. Aussi, pour permettre le paiement des dossiers en cours, il vous est proposé d'inscrire 1 616 359 € de crédits de paiement sur le programme P291.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

---

## **DELIBERATION**

### **RAPPORT N° 6 - 2 - MISSION AMENAGEMENT - 21 - APPUI AUX TERRITOIRES**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions budgétaires correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Aménagement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Appui aux territoires</b>		
	<b>Contrats Territoires Solidaires</b>	<b>0</b>	<b>800 000</b>
Programme CTS	P223 - 223 - Contrats Territoires Solidaires		
	<i>dont Soutien aux communes fragiles</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
	<i>dont Appui aux projets territoriaux</i>	<i>0</i>	<i>400 000</i>
	<b>Soutien aux priorités locales</b>	<b>9 063 000</b>	<b>5 867 774</b>
Programme CTDD	P211 - 211 Dotation communale d'investissement	5 528 303	3 074 126
	P212 - 212 Dotation intercommunale d'investissement	1 234 697	934 736
	P213 - 213 Dotation de solidarité	2 300 000	1 858 912
	<b>Soutien aux projets territoriaux</b>	<b>8 124 000</b>	<b>5 736 226</b>
	P221 - 221 Dotation d'appui aux projets de territoire-Investissement	8 124 000	5 736 226
	<b>Nouveau dispositif d'appui aux territoires</b>	<b>2 700 000</b>	<b>1 616 359</b>
Programme	P291 - 291 Nouveau dispositif d'appui aux territoires	2 700 000	1 616 359
<b>TOTAL</b>		<b>19 887 000</b>	<b>14 020 359</b>

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
204	Subventions d'équipement versées	19 887 000	14 010 359
21	Immobilisations corporelles	0	10 000
<b>TOTAL</b>		<b>19 887 000</b>	<b>14 020 359</b>



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Aménagement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Appui aux territoires</b>		
Programme CTS	<b>Contrats Territoires Solidaires</b>	<b>0</b>	<b>4 000 000</b>
	P 223 - Contrats Territoires Solidaires Animation territoriale	0	4 000 000
	<b>Contrats Territoires Solidaires - Ingénierie territoriale</b>	<b>100 540</b>	<b>295 000</b>
	P381 - Dotation d'appui aux projets de territoire Ingénierie territoriale	100 540	295 000
	<b>Contrats Territoires Solidaires - SDAASP</b>	<b>0</b>	<b>80 000</b>
	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public	0	80 000
Programme CTDD	<b>DAPRO fonctionnement</b>	<b>5 208 282</b>	<b>111 172</b>
	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire	5 208 282	111 172
<b>TOTAL</b>		<b>5 308 822</b>	<b>4 486 172</b>

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	16 000	90 319
65	Autres charges de gestion courante	5 292 822	4 395 853
<b>TOTAL</b>		<b>5 308 822</b>	<b>4 486 172</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

en €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Aménagement</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Appui aux territoires</b>		
	<b>Contrats Territoires Solidaires - SDAASP</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
Programme CTS	P381 Dotation d'appui aux projets de territoire Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité au service public	0	40 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
74	Dotations, subventions et participations	0	40 000
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>40 000</b>

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour
- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
 DEPARTEMENTAL,




Mathieu KLEIN